

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la
Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue, par visioconférence
avec enregistrement audio, le 1^{er} décembre 2020 à 13 h 30**

Présences :

M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
MM. Steve Castonguay, maire de Saint-Léandre
Jérôme Landry, maire de Matane
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
Andrew Turcotte, maire de Sainte-Félicité

Les membres sont tous présents par visioconférence. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Andrew Turcotte, préfet et maire de Sainte-Félicité. La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, et le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, sont aussi présents par visioconférence à partir du bureau de la MRC. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

L'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux modifie l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020.

Ainsi, les municipalités doivent publier la teneur des discussions lorsque la Loi prévoit qu'une séance doit être publique. Les séances peuvent se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux. La séance doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat des délibérations des membres.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demandes d'aide financière
 - 3.1 Mytik Shack Sucré
 - 3.2 Et que ça danse 2.0
 - 3.3 SADC (Le Bas-Saint-Laurent en action pour l'emploi, édition 2021)
4. Gestion des ressources humaines (GRH)
 - 4.1 Ratifier signature d'une transaction
 - 4.2 Fin de probation et embauche de madame Mélodie Pardonnet
 - 4.3 Création et affichage – poste de conseiller à la vitalisation des communautés
 - 4.4 Suivi des négociations de la convention collective
5. Annulation de la résolution numéro 259-03-20 (Am'Art Boutique de Noël)
6. Modification de la résolution numéro 536-10-20 – Développement territorial – Attractivité – Mandat à l'agence Hula Hoop
7. Portraits de jeunes de La Matanie
8. Promotion hivernale Ski s'passe en Matanie
9. Offre de services Eweego – Mise en place d'une application mobile pour les services de transport (paiement, validation, réservation en ligne)
10. Autorisation paiements
 - 10.1 Facture Autobus La Québécoise (décembre 2020)
 - 10.2 Facture Groupe de géomatique Azimut – Abonnement Service de diffusion GOnet du 1^{er} janvier au 31 mars 2021
 - 10.3 Factures Servitech – tenue à jour, maintien de l'inventaire et équilibrage de rôles (décembre 2020)

- 10.4 Factures PG Solutions – contrat d'entretien et soutien aux applications
 - 10.4.1 Service de l'évaluation foncière – 1^{er} janvier au 31 mars 2021
 - 10.4.2 Gestion administrative et financière – 1^{er} janvier au 31 décembre 2021
 - 10.4.3 Gestion des permis et de l'urbanisme – 1^{er} janvier au 31 décembre 2021
 - 10.4.4 Service régional de sécurité incendie – 1^{er} janvier au 31 décembre 2021
 - 11. Entériner dépôt demande d'aide financière au PAC du MIFI pour le SANAM
 - 12. Offre de la ville de Matane – exposition de toiles de Picher
 - 13. Politique agriculture urbaine (capsules)
 - 14. Demande de renouvellement d'adhésion pour 2020-2021 du Centre régional d'établissement en agriculture (CRÉA) du Bas-Saint-Laurent
 - 15. Participation financière Plan d'action santé psychologique agricole (réseau travailleur de rang)
 - 16. Entériner dépôt demande d'aide financière au PADAAR du MAPAQ – projet de rencontres virtuelles entre producteurs et relèves ovins
 - 17. Varia
 - 18. Période de questions
 - 19. Fermeture de la séance
-

RÉSOLUTION 683-12-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel des présences par visioconférence, les membres du comité administratif sont tous présents. Il est convenu que pour répondre aux exigences de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, un enregistrement audio est effectué et sera publié sur le site Internet de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'ordre du jour lequel est lu par le préfet, monsieur Andrew Turcotte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 684-12-20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (MYTIK SHACK SUCRÉ)

CONSIDÉRANT l'analyse d'une demande d'aide financière pour un dossier respectant les critères d'admissibilité du *Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) de la Politique de soutien aux entreprises*;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise acéricole familiale à Saint-René-de-Matane, en attente de l'obtention d'un contingent, souhaite commercialiser ses produits via un service en ligne et éventuellement offrir de la restauration et de l'hébergement à même ses installations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise une contribution financière pour le dossier, comme suit :

- Mytik Shack Sucré – projet de boutique en ligne pour la vente de produits de l’érable : subvention de 3 900 \$, non remboursable, du *Programme d’accompagnement des entreprises (PAE) volet Commercialisation*;

QUE l’aide financière de la MRC soit effectuée en deux versements, 75 % du montant à la signature de l’entente et que le versement du solde de 25 % est conditionnel au dépôt d’un rapport final;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 685-12-20

DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE (ET QUE ÇA DANSE 2.0)

CONSIDÉRANT l’analyse d’une demande d’aide financière pour un dossier respectant les critères d’admissibilité du *Programme d’accompagnement des entreprises (PAE) de la Politique de soutien aux entreprises*;

CONSIDÉRANT le contexte de la pandémie et le projet de création d’une plateforme de cours de danse virtuels fonctionnant tel un marketing de réseau et permettant aux professeurs de danse et autres disciplines connexes d’offrir leurs services en ligne en échange d’une rémunération;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l’unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise une contribution financière pour le dossier, comme suit :

- Et que ça danse 2.0 – projet de plateforme de cours de danse virtuels : subvention de 3 000 \$, non remboursable, du *Programme d’accompagnement des entreprises (PAE) volet Expertise professionnelle*;

QUE l’aide financière de la MRC soit effectuée en deux versements, 75 % du montant à la signature de l’entente et que le versement du solde de 25 % est conditionnel au dépôt du rapport final;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 686-12-20

DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE (SADC RÉGION MATANE) – PROJET LE BAS-SAINT-LAURENT EN ACTION POUR L’EMPLOI, ÉDITION 2021

CONSIDÉRANT l’analyse d’une demande d’aide financière pour un dossier respectant les critères et conditions définis à la *Politique d’octroi des dons et commandites et d’aide financière à la formation et à l’innovation sociale* et au *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals*;

CONSIDÉRANT QU'afin d'offrir une alternative sécuritaire à la semaine de l'emploi et la proposition de la direction régionale de Services Québec d'expérimenter un projet-pilote régional local par la tenue d'un salon virtuel de l'emploi en 2021;

CONSIDÉRANT QUE, comportant une section régionale et huit pavillons (MRC), ce salon virtuel permettrait à la fois de favoriser une attractivité régionale et de mettre en valeur chaque territoire avec leurs besoins respectifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* :

- SADC région de Matane (organisme fiduciaire de l'événement) pour le projet Le Bas-Saint-Laurent en action pour l'emploi, édition 2021 : 1 000 \$ *volet Partenariat*;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents requis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 687-12-20

RATIFIER SIGNATURE D'UNE TRANSACTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont été informés du dossier;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

DE ratifier la signature de l'entente avec monsieur Joël Morin.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 688-12-20

FIN DE PROBATION ET EMBAUCHE DE MADAME MÉLODIE PARDONNET AU POSTE DE CONSEILLÈRE EN COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 372-06--20 relative à l'embauche, en date du 29 juin 2020, de madame Mélodie Pardonnet à titre de conseillère en communications et affaires publiques, poste régulier temps complet, et la période de probation de six (6) mois devant se terminer le 29 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'évaluation et la recommandation de la direction générale à l'effet de confirmer la réussite de la période de probation de madame Mélodie Pardonnet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE madame Mélodie Pardonnet soit confirmée à titre d'employée régulière de la MRC de La Matanie et bénéficie à ce titre de tous les avantages prévus par la convention collective, l'assurance collective et le régime de retraite RRFS-FTQ, et ce, à compter de la date de la fin de sa probation, soit le 29 décembre 2020;

QUE la date du 29 juin 2020 demeure la date de référence pour fins d'ancienneté, du calcul des vacances et de la progression d'échelons.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 689-12-20

CRÉATION ET AFFICHAGE – POSTE DE CONSEILLER (ÈRE) À LA VITALISATION DES COMMUNAUTÉS ET SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SCFP

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Matanie a mandaté le comité administratif et la direction générale pour la création et l'affichage d'un poste de conseiller à la vitalisation des communautés (résolution 669-11-20);

CONSIDÉRANT QUE le SCFP a été consulté en lien avec la création dudit poste et est en accord avec la conclusion d'une lettre d'entente stipulant qu'à des fins pratiques, administratives et de détermination des conditions de travail, le poste créé de conseiller/conseillère à la vitalisation des communautés, est considéré par les parties comme un poste de « conseiller /conseillère, développement rural » et c'est ce poste que sera réputé détenir la personne salariée qui l'obtiendra;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont pris connaissance du projet d'affichage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie procède à la création et l'affichage d'un poste régulier à temps plein de « Conseiller (ère) à la vitalisation des communautés » et autorise l'amorce du processus de recrutement;

QUE le comité administratif autorise le préfet monsieur Andrew Turcotte, et la directrice générale, madame Line Ross, à signer, pour et au nom de la MRC de La Matanie, la lettre d'entente avec le SCFP en lien avec le nouveau poste.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 690-12-20

AIDE FINANCIÈRE – ANNULATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 259-03-20

CONSIDÉRANT la résolution numéro 259-03-20 acceptant de verser une aide financière au Regroupement Am'Art pour la réalisation de la 2^e édition de la Boutique de Noël au Phare de Matane du 5 au 23 décembre 2020 à partir des budgets de la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale (500\$)* et du *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals (500\$)*;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas possible pour le promoteur de réaliser le projet en raison des mesures reliées à la pandémie de Covid-19;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'annuler la résolution numéro 259-03-20 et de rendre disponible les sommes non utilisées aux budgets de la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale, volet Partenariat (500\$)* et du *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals (500\$)*.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 691-12-20

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 536-10-20 – DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL – ATTRACTIVITÉ – MANDAT À L'AGENCE HULA HOOP

CONSIDÉRANT la résolution numéro 536-10-20 concernant un mandat d'accompagnement à la MRC dans sa stratégie de marketing territorial (cible citoyens) au montant de 22 195 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la répartition budgétaire associée à cette dépense en lien avec l'attractivité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE modifier la résolution numéro 536-10-20 pour y lire :

« ... à la livraison, soit un montant de 22 500 \$ à même le budget de l'An 1 du projet en vertu du *Protocole de collaboration pour accroître l'efficacité et la concertation des MRC pour faire du Bas-Saint-Laurent une région plus attractive*, signé avec le CRD et financé par le FARR (FRR, volet 1);

QUE la différence soit la contribution de la MRC à même le FRR, volet 2; ».

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 692-12-20

PROJET « PORTRAITS DE JEUNES DE LA MATANIE »

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de sa Politique familiale (PFM), la MRC de La Matanie a comme objectif de favoriser l'attraction et la rétention des familles;

CONSIDÉRANT QUE, pour y arriver, il est essentiel d'encourager un discours positif en lien avec le territoire et que les jeunes peuvent être de bons ambassadeurs en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la priorisation des initiatives à mettre en œuvre, il a été choisi de réaliser des portraits de jeunes pour mettre en valeur cette grande richesse et de mettre de l'avant les liens que les jeunes entretiennent avec La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour Jeunesse-Emploi et la Polyvalente, acteurs clés auprès des jeunes, ont été sollicités pour réaliser et diffuser les portraits de quelques jeunes au parcours marquant et que le CJE accepte d'être porteur de cette initiative;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte de verser au Carrefour jeunesse-emploi région Matane, pour le projet « Portraits de jeunes de La Matanie », une aide financière au montant de 1 000 \$ à même le budget de la PFM de l'exercice 2020-2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 693-12-20

PROMOTION HIVERNALE *SKI S'PASSE EN MATANIE*

CONSIDÉRANT QUE la promotion hivernale : *Ski s'passe en Matanie* est une campagne de promotion initiée par la Table en loisirs de La Matanie qui invite tous les citoyens à prendre part à une foule d'activités hivernales, extérieures et gratuites dans les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QU'en cette année bien particulière, il a été décidé de ne pas organiser d'activités créant des rassemblements et de miser spécifiquement sur un objectif : « Faire connaître les infrastructures de plein air de proximité dans les municipalités pour inciter les citoyens de tous âges à la pratique d'activités hivernales extérieures. »;

CONSIDÉRANT QUE pour l'édition 2021, en collaboration avec le CISSS et l'URLS, il est prévu de :

- créer un outil graphique (format à préciser) qui regroupera tous les lieux de plein air de proximité dans les municipalités, les conditions d'utilisation et les possibilités d'emprunt d'équipements;
- diffuser et promouvoir cet outil auprès de tous les enfants dans les écoles, en ligne et via les médias sociaux et autres réseaux locaux d'informations;
- bonifier l'information qui se retrouve sur le site Tourisme Matanie pour les activités hivernales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte que la MRC soit porteuse du projet et autorise une aide financière au montant de 1 000 \$, à même le budget de la PFM de l'exercice 2020-2021, pour la promotion hivernale : « Ski s'passe en Matanie ».

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 694-12-20

AUTORISATION MANDAT – MISE EN PLACE D'UNE APPLICATION MOBILE POUR LES SERVICES DE TRANSPORT (PAIEMENT, VALIDATION, RÉSERVATION EN LIGNE)

CONSIDÉRANT QUE le transport collectif connaît depuis quelques années une hausse de fréquentation et qu'il y a lieu de développer des modalités pour faciliter son accès aux usagers;

CONSIDÉRANT QUE le contexte de pandémie amène à revoir les façons de faire et à minimiser les contacts entre les personnes;

CONSIDÉRANT QUE le service de transport adapté et collectif souhaite prendre un virage numérique, moderniser ses outils de gestion et offrir à ses utilisateurs une expérience améliorée;

CONSIDÉRANT QUE, Eweego, entreprise incubée de l'ALT-Numérique Desjardins, propose une application mobile qui permet à chaque personne disposant d'un téléphone mobile d'acheter et de valider ses titres de transports publics avec son appareil;

CONSIDÉRANT les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'offre de services de Eweego qui comprend une phase projet-pilote, de 6 mois sans frais pour la MRC, pour tester l'application auprès des usagers et du service de répartition ainsi qu'y apporter des correctifs aux besoins;

CONSIDÉRANT QUE, par la suite, des frais s'appliquent pour l'achat des validateurs à installer dans les véhicules et l'achat d'une licence permanente pour le logiciel Filemaker :

- 750 \$/validateur pour 6 véhicules = 4 500 \$ (les validateurs de réserve sont fournis gratuitement par Eweego);
- 720 \$ pour la licence Filemaker Pro;

CONSIDÉRANT QU'ensuite, des frais récurrents (sujets à changement à la baisse après la phase projet-pilote) sont estimés comme suit :

- Application de validation : gratuit, illimité;
- Eweego Transit : 0,25 \$/usager/mois;
- Module de réservations : 35 \$/mois;
- Frais Stripe : 2,99 % sur la valeur des transactions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'octroi d'un contrat de services à l'entreprise Eweego pour la mise en place d'une application mobile permettant le paiement et la validation des titres de transport ainsi que la réservation en ligne pour les usagers des services de transport collectif et adapté de la MRC;

QUE la directrice adjointe au développement territorial et responsable du transport, madame Vanessa Caron, soit autorisée à signer les documents nécessaires pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 695-12-20

AUTORISATION PAIEMENT – AUTOBUS LA QUÉBÉCOISE – TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF (DÉCEMBRE 2020)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 583-09-19 du Conseil de la MRC de La Matanie concernant la conclusion d'un contrat, d'une durée de cinq ans, avec *Autobus La Québécoise* pour la fourniture de services de transport de personnes avec des véhicules adaptés;

CONSIDÉRANT QUE le paiement pour les services de transport adapté et collectif s'effectue à la fin de chaque mois sur la base de 6 300 heures annuellement, soit 525 heures par mois, représentant un montant mensuel de 31 368,75 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de séance du Conseil en décembre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement mensuel de décembre 2020, à *Autobus La Québécoise*, pour les services de transport adapté et collectif au montant de 36 066,22 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 696-12-20

AUTORISATION PAIEMENT – FACTURE GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT – ABONNEMENT SERVICE DE DIFFUSION GONET DU 1^{ER} JANVIER AU 31 MARS 2021

CONSIDÉRANT les frais de diffusion de la matrice et de mise à jour des fichiers à diffuser, qui sont assumés par les municipalités participantes des MRC de La Matanie et de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT la facture #10139 de Groupe de géomatique AZIMUT :

Description		Total (\$)
ABONNEMENT AU SERVICE DE DIFFUSION GOnet PÉRIODE DU 1 ^{er} JANVIER AU 31 MARS 2020		
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE ET MRC DE LA MATANIE		
3 Abonnements mensuels d'utilisation de GOnet – Accès réservé et accès au cadastre à jour et à son historique (mois)	987,00	2 961,00
3 Abonnements mensuels d'utilisation de GOnet – Accès public (mois)	658,00	1 974,00
Mise à jour de la matrice graphique et du rôle d'évaluation foncière	100,00	0,00
Sous-total		4 935,00
T.P.S.		246,75
T.V.Q.		492,27
Total		5 674,02

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture à Groupe de géomatique AZIMUT au montant total de 5 674,02 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 697-12-20

ÉVALUATION FONCIÈRE – AUTORISATION PAIEMENT – FACTURES SERVITECH (TRAVAUX DE TENUE À JOUR, MAINTIEN DE L'INVENTAIRE ET ÉQUILIBRATION DE RÔLES)

CONSIDÉRANT les factures #20-80-12, #20-85-12 et #20-40-12 de Servitech relatives aux honoraires professionnels pour les travaux effectués pour la tenue à jour, le maintien de l'inventaire et l'équilibrage de rôles, pour l'année 2020, aux montants respectifs de 4 603,55 \$, 7 444,58 \$ et 4 297,92 \$, pour un total de 19 624,17 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des factures #20-80-12, #20-85-12 et #20-40-12 à Servitech concernant les honoraires professionnels pour les travaux effectués pour la tenue à jour, le maintien de l'inventaire et l'équilibrage de rôles, pour l'année 2020, pour un grand total de 18 793,88 \$ incluant les taxes, lesquels seront refacturés, selon les modalités convenues, aux municipalités concernées.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 698-12-20

AUTORISATION PAIEMENT – FACTURE PG SOLUTIONS – CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS – SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE – 1^{ER} JANVIER AU 31 MARS 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de la facture # CESA37869 de PG Solutions inc. pour le contrat d'entretien et de soutien annuel pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'autoriser le paiement de la facture # CESA37869 à PG Solutions inc. concernant le contrat d'entretien et de soutien annuel pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2021 pour les applications du service de l'évaluation foncière au montant de 8 500,00 \$ plus les taxes applicables, soit 9 772,88 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 699-12-20

AUTORISATION PAIEMENT – FACTURE PG SOLUTIONS – CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS – GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE – 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de la facture # CESA38121 de PG Solutions inc. pour le contrat d'entretien et de soutien annuel pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture # CESA38121 à PG Solutions inc. concernant le contrat d'entretien et de soutien annuel pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 pour les applications de comptabilité et de gestion financière au montant de 8 287,00 \$ plus les taxes applicables, soit 9 527,97 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 700-12-20

AUTORISATION PAIEMENT – FACTURE PG SOLUTIONS – CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS – GESTION DES PERMIS ET DE L'URBANISME – 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de la facture # CESA39321 de PG Solutions inc. pour le contrat d'entretien et de soutien annuel pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'autoriser le paiement de la facture # CESA39321 à PG Solutions inc. concernant le contrat d'entretien et de soutien annuel pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 pour les applications de la gestion des permis et de l'urbanisme au montant de 7 745,00 \$ plus les taxes applicables, soit 8 904,81 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 701-12-20

AUTORISATION PAIEMENT – FACTURE PG SOLUTIONS – CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS – SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE – 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de la facture # CESA39419 de PG Solutions inc. pour le contrat d'entretien et de soutien annuel pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'autoriser le paiement de la facture # CESA39419 à PG Solutions inc. concernant le contrat d'entretien et de soutien annuel pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 pour les applications du Service régional de sécurité incendie au montant de 2 256,00 \$ plus les taxes applicables, soit 2 593,84 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 702-12-20

ENTÉRINER LE DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS (PAC) DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION (MIFI)

CONSIDÉRANT l'entente 2019-2020 dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité (PMD) entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC de La Matanie pour le Service d'accueil aux nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM) jusqu'au 31 mars 2020 et prolongée jusqu'au 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'accueil aux nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM), mis en place dans le cadre d'une entente de partenariat, est actif depuis 2011, notamment en bénéficiant du soutien financier du MIFI et de partenaire du milieu, a comme mission d'agir sur l'attractivité, l'accueil et la rétention, trois volets transversaux à plusieurs de ces problématiques;

CONSIDÉRANT QUE l'attractivité, l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants, le déclin démographique ainsi que la pénurie et la rareté de main-d'œuvre sont au cœur des préoccupations des acteurs socio-économiques, des maisons d'enseignement, des élus et des employeurs de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE le PMD est remplacé par le Programme d'appui aux collectivités (PAC) du MIFI et que, dans le cadre du PAC, la concertation des partenaires du milieu vise à mettre en place un plan d'action d'accueil, d'intégration et de pleine participations des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles, à l'intention des organismes municipaux sur le territoire de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE tenant compte de l'indice de vitalité, le projet à être soumis dans le cadre du PAC prévoit une contribution à 75 % par le MIFI et 25 % par les partenaires du milieu, notamment la MRC qui prévoit contribuer à la hauteur de 26 400 \$ par le biais du FRR, volet 2;

CONSIDÉRANT la résolution 618-11-20 mandatant la directrice générale, en concertation avec les partenaires, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du PAC, avant le 1^{er} décembre 2020, en vue de la conclusion d'une nouvelle entente entre le MIFI et la MRC de La Matanie pour l'élaboration du plan d'action et prévoir les activités de transition pour le SANAM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie entérine la demande d'aide financière au Programme d'appui aux collectivités (PAC) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), soumis le 30 novembre 2020 par madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du PAC du MIFI et l'utilisation du FRR, volet 2 pour le versement de sa contribution;

QUE la MRC de La Matanie est en règle avec les ministères et organismes du gouvernement du Québec;

QUE madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit la personne autorisée à signer avec le gouvernement du Québec tout document officiel concernant ladite demande et, le cas échéant, l'entente d'aide financière;

QUE madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, représente l'organisation pour l'application de l'entente et sa réalisation.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 703-12-20

OFFRE DE LA VILLE DE MATANE – EXPOSITION DE TOILES DE PICHER

CONSIDÉRANT QUE la ville de Matane offre à la MRC la possibilité d'installer des toiles de la collection Picher dans ses locaux administratifs, et ce, gratuitement;

CONSIDÉRANT QUE l'exposition de toiles ne semble pas avoir de l'incidence significative sur les primes d'assurances de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

DE signifier l'intérêt de la MRC pour exposer des œuvres de Picher dans ses locaux;

D'autoriser monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint, à signer une entente de prêt avec la ville de Matane.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 704-12-20

POLITIQUE AGRICULTURE URBAINE (CAPSULES)

CONSIDÉRANT QUE le projet de plan d'agriculture urbaine nécessite le partage d'informations auprès de la population en prévision des consultations à venir à l'hiver prochain;

CONSIDÉRANT QUE le service des communications et la chargée de projet souhaitent réaliser des capsules d'informations à l'interne;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité ont pris connaissance du synopsis des quatre capsules;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser la réalisation du projet de capsules tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 705-12-20

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION POUR 2020-2021 DU CENTRE RÉGIONAL D'ÉTABLISSEMENT EN AGRICULTURE (CRÉA) DU BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT la demande du Centre régional d'établissement en agriculture (CRÉA) du Bas-Saint-Laurent que la MRC de La Matanie renouvelle son adhésion comme membre soutien pour 2020-2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la MRC de La Matanie, comme membre soutien, au Centre régional d'établissement en agriculture (CRÉA) du Bas-Saint-Laurent, et le paiement de la cotisation, au montant de 125 \$ incluant les taxes applicables, pour l'année 2020-2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 706-12-20

PARTICIPATION FINANCIÈRE PLAN D'ACTION SANTÉ PSYCHOLOGIQUE AGRICOLE (RÉSEAU TRAVAILLEUR DE RANG)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 409-07-20 concernant l'engagement financier de la MRC de La Matanie pour la mise en œuvre du plan d'action en santé psychologique agricole au Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE ledit plan d'action comportait six objectifs dont la mise en place d'un réseau de travailleurs de rang;

CONSIDÉRANT QUE deux travailleuses de rang sont en poste depuis juin 2020, soit M^{me} Sabryna Beaulieu pour le territoire des MRC de La Matanie, La Mitis, La Matapédia et Rimouski-Neigette ainsi que M^{me} Sabrina Roy pour les MRC de Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata et des Basques;

CONSIDÉRANT la facture #575 de la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent relative à la contribution 2019-2020 au montant de 2 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture #575 de la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent relative à la contribution au fonds de santé psychologique en agriculture, pour l'année 2019-2020, au montant de 2 000 \$ financé par le FRR, volet 2.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 707-12-20

ENTÉRINER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PADAAR DU MAPAQ – PROJET DE RENCONTRES VIRTUELLES ENTRE PRODUCTEURS ET RELÈVES OVINS

CONSIDÉRANT le projet de rencontres virtuelles entre producteurs et relèves ovins ayant pour objectifs :

- d'accroître le réseautage au sein des producteurs établis et en voie de le devenir;
- d'augmenter le niveau de connaissance des producteurs et relèves sur différents thèmes;

CONSIDÉRANT le Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région (PADAAR) du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'entériner le dépôt par monsieur Jean-Philippe Tupinier-Martin, conseiller en développement agricole, de la demande d'aide financière au PADAAR du MAPAQ pour le projet de rencontres virtuelles entre producteurs et relèves ovins.

QUE madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou monsieur Olivier Banville, soient autorisés à signer avec le gouvernement du Québec tout document officiel concernant ladite demande et, le cas échéant, l'entente d'aide financière.

ADOPTÉE

VARIA

RÉSOLUTION 708-12-20

RENCONTRE À PLANIFIER MRC-VILLE – SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir la révision des ententes et le mécanisme de facturation en lien avec les interventions des services de sécurité incendie sur le territoire de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif mandate le préfet et la direction générale pour planifier une rencontre avec les représentants de la ville de Matane et les directeurs des deux services de sécurité incendie dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 709-12-20

Il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 14 h 00.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet,
Andrew Turcotte

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Line Ross, M.B.A.

Je, soussigné, Andrew Turcotte, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet,
Andrew Turcotte*